RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00317
Numéro SIREN : 401 184 189
Nom ou dénomination : ABG CLIMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2019 sous le numéro de dépôt 14039

Greffe du tribunal de commerce d'Angers

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/14039

Déposant :

Nom/dénomination : ABG CLIMATIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 401 184 189

N° gestion : 1995 B 00317

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

CF/1995 B 00317
ABG CLIMATIQUE
37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

Nos références : CF/1995 B 00317

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée ABG CLIMATIQUE

37 AVENUE DE LA TESSOUALLE
49300 CHOLET

SIREN : 401 184 189

N° de gestion : 1995 B 00317

Le greffier soussigné constate le 26/09/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/14039, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2019

Récépissé délivré le 29/10/2019
Le greffier
ME PAILLE

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ABG CLIMATIQUE
SAS au capital de 100.000 €

Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

401 184 189 - RCS ANGERS

Cholet, le 24 Septembre 2019

Monsieur le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
19, rue René Rouchy – BP. 80003

49055 ANGERS CEDEX 02

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour être annexés au Registre du Commerce et des Sociétés, les documents suivants :

- ✓ le rapport général du Commissaires aux Comptes auxquels sont annexés les documents comptables de notre société arrêtés au 31 Mars 2019
- ✓ l'affectation du résultat et la résolution d'affectation votée,
- ✓ un chèque de 45,73 € en règlement des frais.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

LA PRESIDENCE

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET
401 184 189 RCS ANGERS

ENREGISTRÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 26 SEP. 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2019

DECISION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME DECISION
L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Origine :
☞ Résultat bénéficiaire de ..... 304.079,97 €

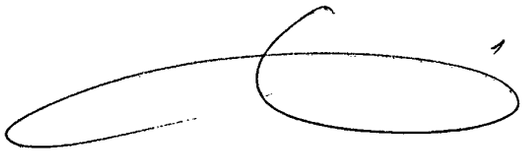
Affectation :
☞ A titre de dividendes ..... 100.000,00 €
☞ Le solde au compte « Autres réserves »..... 204.079,97 €
☞ Total ..... 304.079,97 €
==========

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende
Le dividende unitaire est donc de 166,67 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués
Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES
2015/2016	100 000 €	
2016/2017	Néant	
2017/2018	Néant	

Pour copie certifiée conforme
Le Président



AGEST

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

oreco
EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

S O M M A I R E

➢ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

5, rue de Chinon
49300 CHOLET
Tél. 02 41 71 23 49
E-mail :cab.agest @orange.fr
S.A.S au capital de 38 112 €
R.C.S. Angers B 392 785 861 000 23

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

AGEST

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

oreco
EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

5, rue de Chinon
49300 CHOLET
Tél. 02 41 71 23 49
E-mail :cab.agest @orange.fr
S.A.S au capital de 38 112 €
R.C.S. Angers B 392 785 861 000 23

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée

au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

--*-*-*-*

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

A l'associé de la société SAS ABG CLIMATIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ABG CLIMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables notamment pour ce qui concerne l'évaluation de l'actif immobilisé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

➢ Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

➢ Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Rubriques	Montant
Total du bilan	3 413 916 €
Chiffre d'affaires	9 173 422€
Résultat	304 080 €

Fait à Cholet, le 3 Septembre 2019

POUR LA SAS AGEST

Le Commissaire aux Comptes
Yannick BAUDRY

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/04/2018 AU 31/03/2019

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/03/2019 12			Exercice N-1 31/03/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	53 295	48 543	4 752	7 583
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	25 910	20 061	5 849	8 440
	Installations techniques, matériel et outillage	218 523	202 503	16 020	20 952
	Autres immobilisations corporelles	1 090 601	953 588	137 013	197 979
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	15 464		15 464	15 464
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 020		12 020	11 020
	Total II	1 415 812	1 224 695	191 118	261 438
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	262 842		262 842	280 306
	En-cours de production de biens	13 749		13 749	48 951
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	1 900 757	30 914	1 869 843	1 918 641
	Autres créances	340 785		340 785	290 224
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	2 030		2 030	2 030
	Disponibilités	704 987		704 987	176 333
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	28 563		28 563	30 891
	Total III	3 253 713	30 914	3 222 799	2 747 376
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 669 525	1 255 609	3 413 916	3 008 814

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 12 020
(3) Dont à plus d'un an

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2019 12	Exercice N-1 31/03/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	811 695	725 873
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	304 080	85 822
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 225 775	921 695
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	48 748	50 480
	Provisions pour charges		
	Total III	48 748	50 480
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	81 761	145 892
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	526 229	517 472
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 032 948	851 176
	Dettes fiscales et sociales	417 490	431 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	44 702	65 888
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	36 263	25 189
	Total IV	2 139 393	2 036 639
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 413 916	3 008 814
	(1) Dont à moins d'un an	2 092 090	1 954 878

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/03/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	7 820		7 820	8 914	-1 093	-12.27
Production vendue de services	9 165 602		9 165 602	7 708 308	1 457 293	18.91
Chiffre d'affaires NET	9 173 422		9 173 422	7 717 222	1 456 200	18.87
Production stockée			-35 202	21 695	-56 897	-262.26
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			11 604	1 989	9 615	483.41
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			115 488	88 013	27 476	31.22
Autres produits			582	29	553	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			9 265 895	7 828 948	1 436 947	18.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 704 350	2 986 431	717 919	24.04
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			17 464	-97 714	115 178	117.87
Autres achats et charges externes *			2 764 342	2 600 331	164 011	6.31
Impôts, taxes et versements assimilés			153 331	89 214	64 117	71.87
Salaires et traitements			1 457 872	1 335 327	122 546	9.18
Charges sociales			790 682	759 938	30 744	4.05
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			84 854	102 908	-18 055	-17.54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 285		2 285	
Dotations aux provisions			41 900	39 952	1 948	4.88
Autres charges			1 999	2 062	-64	-3.10
Total des Charges d'exploitation (II)			9 019 078	7 818 450	1 200 628	15.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			246 817	10 498	236 318	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2019 12	Exercice N-1 31/03/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	68 810	72 901	-4 091	-5.61
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	23 648	25 980	-2 332	-8.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	92 458	98 881	-6 423	-6.50
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 550	9 144	-594	-6.50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 550	9 144	-594	-6.50
2. Résultat financier (V-VI)	83 907	89 736	-5 829	-6.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	330 724	100 234	230 490	229.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	365	73	292	399.29
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 850	1 000	8 850	885.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10 215	1 073	9 142	851.87
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 894	15 485	-2 591	-16.73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 599		3 599	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	16 493	15 485	1 008	6.51
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-6 278	-14 412	8 134	56.44
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	4 159		4 159	
Impôts sur les bénéfices (X)	16 207		16 207	
Total des produits (I+III+V+VII)	9 368 568	7 928 902	1 439 666	18.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 064 488	7 843 079	1 221 408	15.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	304 080	85 822	218 258	254.31

AGEST COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 24 255
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

SAS ABG CLIMATIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros

Siège Social : 37 Avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

ANNEXE

EXERCICE DU 01/04/2018 AU 31/03/2019

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Evaluations des produits et en cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Informations en matière de crédit bail	12
Engagement en matière de pensions et retraites	12

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

NA = Non Applicable NS = Non significative

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale
Depuis le 01/04/2007, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour périmètre :
-société mère : SARL ABG FINANCES
-société fille : SAS ABG CLIMATIQUE
La société a comptabilisé sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) 2018 pour un montant de 76 733 €.
Cette créance d'impôt a été imputée sur le solde d'impôt société du groupe.
La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Utilisation du CICE 2017
Le CICE 2017 totalise 91 549 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement de l'amélioration des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique, et de reconstitution du fonds de roulement.

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	53 295		
Installations générales agencements aménagements des constructions	25 910		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	213 613		4 910
Installations générales agencements aménagements divers	436 406		
Matériel de transport	621 105		3 575
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 096		8 647
TOTAL	1 390 130		17 132
Autres participations	15 464		
Prêts, autres immobilisations financières	11 020		1 000
TOTAL	26 484		1 000
TOTAL GENERAL	1 469 908		18 132

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 295	53 295
Installations générales agencements aménagements constr.			25 910	25 910
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			218 523	218 523
Installations générales agencements aménagements divers			436 406	436 406
Matériel de transport		70 354	554 326	554 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 874	99 869	99 869
TOTAL		72 228	1 335 034	1 335 034
Autres participations			15 464	15 464
Prêts, autres immobilisations financières			12 020	12 020
TOTAL			27 484	27 484
TOTAL GENERAL		72 228	1 415 812	1 415 812

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	45 712	2 831		48 543
Installations générales agencements aménagements constr.	17 470	2 591		20 061
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	192 660	9 842		202 503
Installations générales agencements aménagements divers	327 938	33 467		361 405
Matériel de transport	543 425	27 519	66 784	504 161
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 264	8 603	1 845	88 022
TOTAL	1 162 758	82 023	68 629	1 176 151
TOTAL GENERAL	1 208 469	84 854	68 629	1 224 694

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 831				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 591				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 842				
Instal.générales agenc.aménag.divers	33 467				
Matériel de transport	27 519				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 498	2 105			
TOTAL	79 917	2 105			
TOTAL GENERAL	82 748	2 105			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	39 952	66 801	67 853		38 900
Pertes sur marchés à terme	10 528	3 000	3 680		9 848
TOTAL	50 480	69 801	71 533		48 748

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 057	3 633	2 776		30 914
TOTAL	30 057	3 633	2 776		30 914
TOTAL GENERAL	80 537	73 434	74 309		79 662
Dont dotations et reprises d'exploitation		44 185	45 060		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 020	12 020	
Clients douteux ou litigieux	38 659	38 659	
Autres créances clients	1 862 098	1 862 098	
Personnel et comptes rattachés	1 602	1 602	
Taxe sur la valeur ajoutée	62 058	62 058	
Groupe et associés	152 075	152 075	
Débiteurs divers	125 050	125 050	
Charges constatées d'avance	28 563	28 563	
TOTAL	2 282 125	2 282 125	

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	81 761	34 016	47 745	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 032 948	1 032 948		
Personnel et comptes rattachés	20 487	20 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 057	121 057		
Taxe sur la valeur ajoutée	248 102	248 102		
Autres impôts taxes et assimilés	27 844	27 844		
Groupe et associés	526 229	526 229		
Autres dettes	44 702	44 702		
Produits constatés d'avance	36 263	36 263		
TOTAL	2 139 393	2 091 648	47 745	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 131			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	166.6667	600			600

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevets licences	Linéaire	1 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode du CMUP.

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 759
Autres créances	104 480
Total	122 240

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	7 409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 453
Dettes fiscales et sociales	47 255
Autres dettes	24 256
Total	180 373

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 563
Total	28 563
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	36 263
Total	36 263

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Auncune rémunération n'est alouée à une personne physique dirigeants de la SAS ABG CLIMATIQUE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	42
Total	54

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 550	92 458
Dont entreprises liées	7 409	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 694 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Copie certifiée conforme
C / 29/10/2019 16:15:18
N° de dépôt - 2019/14039 / 401184189

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				184 759	184 759
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				30 154	30 154
- dotations de l'exercice				21 153	21 153
Total				51 307	51 307
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				31 673	31 673
- exercice				24 255	24 255
Total				55 928	55 928
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				41 910	41 910
- entre 1 et 5 ans				108 469	108 469
Total				150 379	150 379
Valeur résiduelle					
- à plus de 5 ans				3 565	3 565
Total				3 565	3 565
Montant en charge sur l'exercice				24 255	24 255

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'indemnité de départ en retraite des ouvriers est pris en charge par la caisse PROBTP.
Pour les Etam et les Cadres, suite à la signature d'un contrat du 1er mars 2012, l'indemnité de départ en retraite est partiellement prise en charge par SMABTP.

AGEST
COMMISSAIRE AUX COMPTES